

## **Programme hydrologique international**

56<sup>e</sup> session du Bureau du PHI  
(Paris, 20-22 février 2018)

### **ACTIVITES DU PHI DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 6 RELATIF A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT**

#### Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Le présent document rend brièvement compte des mesures prises par l'UNESCO dans le cadre du PHI pour soutenir les États membres dans leurs efforts visant à faciliter la mise en œuvre et le suivi de l'Objectif de développement durable 6 (ODD 6), intitulé « Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable », en particulier :

- les efforts liés à la mise en œuvre et au suivi de l'indicateur 6.5.2 sur la coopération transfrontalière ;
- le Système de réseau d'information sur l'eau du PHI (PHI-WINS) ;
- l'état d'avancement du Rapport de synthèse 2018 sur l'ODD 6.

Actions attendues du Bureau :

Les membres du Bureau souhaiteront peut-être prendre note des activités menées par le PHI pour appuyer les efforts des États membres visant à faciliter la mise en œuvre et le suivi de l'ODD 6, et formuler des observations à ce sujet.



## Activités du PHI relatives à la mise en œuvre et au suivi de l'indicateur 6.5.2 des Objectifs de développement durable (Point 7.1 de l'ordre du jour)

1. La cible 6.5 invite les pays à assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen d'une coopération transfrontalière, selon qu'il convient. L'indicateur 6.5.2 a été adopté afin de mesurer les progrès réalisés à cet égard. Il est défini comme le pourcentage de bassins hydriques transfrontaliers où un dispositif opérationnel de coopération transfrontalière est en place.
2. Le PHI a mené, avec la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (UNECE), l'élaboration d'une méthodologie étape par étape pour le calcul de l'indicateur 6.5.2 (<http://ihp-wins.unesco.org/documents/332>). Au cours du premier semestre 2017, les deux entités ont invité tous les pays dont le territoire est doté de bassins hydriques transfrontaliers à suivre les progrès de la coopération transfrontalière dans le cadre de l'ODD 6, et plus spécifiquement de la cible 6.5, au moyen d'un modèle spécifique. Ceux qui ont répondu à l'appel ont ensuite été invités à faire connaître la valeur nationale obtenue pour l'indicateur 6.5.2 et à remplir certaines sections du modèle (<http://ihp-wins.unesco.org/documents/326>) offrant des informations supplémentaires sur la coopération transfrontalière. Ce processus permet de donner un aperçu complet de la situation en matière de coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau et de mieux rendre compte du niveau de référence actuel. L'idée est que la nouvelle plate-forme PHI-WINS (Système de réseau d'information sur l'eau du PHI) serve à la collecte et à l'analyse de données, ainsi qu'à l'établissement de rapports.
3. Sur les 154 pays qui partagent des systèmes hydriques transfrontaliers, 105 ont adressé un rapport national à l'UNESCO et à l'UNECE. Ces dernières, en tant qu'institutions chargées du suivi de l'indicateur 6.5.2, étudient et analysent les données contenues dans les rapports nationaux et maintiennent des échanges constants avec les États membres afin de les aider à calculer l'indicateur. Les résultats seront communiqués dans différents produits, notamment dans la perspective du Forum politique de haut niveau des Nations Unies qui aura lieu en juillet 2018 pour mener à bien un examen approfondi de l'ODD 6. À cet égard, ONU-Eau a entamé l'élaboration d'un rapport de synthèse sur les principaux résultats de l'ODD 6. Elle a notamment demandé à l'UNESCO et à l'UNECE de lui fournir un résumé des rapports nationaux envoyés par les États membres concernant l'indicateur 6.5.2 pour inclusion dans le rapport de synthèse. Chaque valeur nationale obtenue pour l'indicateur sera enregistrée dans la base de données de la Division de statistique des Nations Unies.
4. Un aperçu de l'analyse en cours des rapports soumis par les États membres, ainsi que les premiers enseignements tirés du processus d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD, ont été présentés aux États membres ayant participé à l'« Atelier mondial pour le suivi intégré de l'ODD 6 relatif à l'eau et à l'assainissement » (La Haye, 21-23 novembre 2017) organisé dans le cadre de l'initiative de « Suivi intégré des cibles de l'ODD relatif à l'eau et à l'assainissement » (GEMI)<sup>1</sup>, sous l'égide d'ONU-Eau.
5. L'UNESCO et l'UNECE préparent également un rapport mondial consacré à l'indicateur 6.5.2 qui donnera des informations et des tendances générales, tant en ce qui concerne l'établissement des rapports que les résultats. Ce rapport présentera également les défis rencontrés lors de la première année de suivi de l'indicateur et formulera des recommandations en vue d'éventuelles améliorations.
6. Il convient de noter que, faute de ressources financières, il n'a pas été possible d'organiser, comme l'avait demandé le Bureau du PHI à sa 55<sup>e</sup> session, la réunion avec les États membres de l'UNESCO pour examiner la méthodologie relative à l'indicateur 6.5.2 de l'ODD 6.

---

<sup>1</sup> « Suivi intégré des cibles de l'ODD relatif à l'eau et à l'assainissement » – Initiative GEMI.

### **PHI-WINS (Point 7.2 de l'ordre du jour)**

7. Le Système de réseau d'information sur l'eau du PHI (PHI-WINS ; <http://ihp-wins.unesco.org/>), lancé en janvier 2017, a été conçu comme un outil de mise en œuvre et de suivi de la huitième phase du PHI (PHI-VIII) en réponse à la demande formulée par le Conseil intergouvernemental du PHI, à sa 22<sup>e</sup> session, d'aider les États membres à renforcer leurs capacités institutionnelles, à développer leurs ressources humaines et à consolider leurs capacités scientifiques afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des cibles de l'ODD 6, qui vise à « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable », ainsi que des cibles des autres objectifs relatifs à l'eau.

### **Rapport de synthèse 2018 sur l'ODD 6 (Point 7.3 de l'ordre du jour)**

8. Afin de présenter les résultats du suivi de l'ODD 6 de façon cohérente à l'échelle du système des Nations Unies lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui aura lieu en juillet 2018, ONU-Eau a confié au Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) de l'UNESCO la coordination de l'équipe spéciale chargée d'établir le « Rapport de synthèse 2018 sur l'ODD 6 » (titre provisoire). Ce rapport des Nations Unies offrira une vue d'ensemble de la situation concernant la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable relatif à l'eau aux niveaux mondial, régional et national. Il contiendra également des informations sur l'interdépendance de l'ODD 6 avec les cibles et indicateurs d'autres ODD du Programme 2030, ainsi que sur les défis auxquels les pays sont globalement confrontés en matière de développement durable. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies contribuent au rapport en développant des contenus. L'UNESCO, en particulier, joue un rôle important en expliquant les liens avec l'ODD 11 (PHI en collaboration avec le Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé – UNU-INWEH) et l'ODD 4 (Institut de statistique de l'UNESCO et Équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO).

### **Actions attendues du Bureau :**

**Les membres du Bureau souhaiteront peut-être prendre note des activités menées par le PHI pour appuyer les efforts des États membres visant à faciliter la mise en œuvre et le suivi de l'ODD 6, et formuler des observations à ce sujet.**